PORT AUTONOME
DE COTONOU

REP. DU BENIN
Directeur de Contrôle des Marchés Publics
PORT AUTONOME DE COTONOU

21/02/25

Christian BIAO AYEDEGUE

BON A LANCER
DCMP - PAC

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 26/02/2025

Pour les prestations de

MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE LA NOUVELLE CAPITAINERIE

Avis à manifestation d'intérêt N° : *PI_DIT_104093*

Source de financement : *BUDGET AUTONOME*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *23*

PORT AUTONOME DE COTONOU
DIRECTION DE CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS
BON A LANCER
Retiré, le 21/02/2025
Nom KPETEKOUSSO
Prénoms Benedicta
Signature

FEVRIER 2025

Notifié au Directeur des Marchés Publics du PAC
Cotonou, le 21/02/2025
Pour Lancement Avis d'Appel d'Offres

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 03

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET.....08

I.AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE LA NOUVELLE CAPITAINERIE

Référence du marché : *PI_DIT_104093*

Avis N°.003/.2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 26.../.02.../2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou (PAC) publié sur son site web www.portdecotonou.bj et par affichage au tableau d'affichage du PAC le 10 février 2025.
2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles *de* **la maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement et d'extension de la nouvelle capitainerie**.
3. Les prestations comprennent de façon générale, **une mission de maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement et d'extension de la nouvelle capitainerie**. De façon spécifique, cette mission portera sur les périmètres d'interventions suivants :

   - Assistance pour études de programmation ;
   - Assistance pour études techniques de projets ;
   - Assistance pour mission de suivi et de contrôle technique de travaux ;
   - Assistance pour élaboration de DAO et sélection d'entreprises ;
   - Assistance pour élaboration des dossiers techniques nécessaires pour les autorisations de construction ;
   - Assistance à la levée des réserves jusqu'à la réception définitive.

   Les prestations sont en lot unique.
4. Le délai d'exécution de la mission est **quatorze (14) mois**. Le délai sera de trois **(03) mois** pour la phase de projet et **onze (11) mois** pour la phase de construction.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations. Il s'agit de :

   - La nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations ;
   - Le nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations ;
   - Le nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations ;
   - L'organisation technique et managériale du cabinet ;
   - la liste du personnel professionnel à affecter à la mission).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **quinze (15) pages environ**. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats, au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).**
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Au cas où le nombre de présélection est inférieur à cinq (05), le Directeur des Marchés Publics peut contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations pour compléter la liste des présélectionnés à cinq (05) ou poursuivre la procédure avec le nombre présélectionné.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	**10 points**	- Activité du cabinet/firme s'inscrivant dans le domaine des études et contrôle des ouvrages de génie civil ou de génie rural..... **10 pts** - Activité n'ayant aucun rapport avec domaine des études et contrôle des ouvrages de génie civil ou de génie rural..... **00 pt**	Registre de Commerce et Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (2020-2024) dernières années	**25 points**	• Pour les anciens cabinets/Firmes Avoir réalisé au minimum dix (10) missions d'études et de contrôle des travaux de génie civil ou de génie rural ➧ NE ≥ 10 missions ..... 25 points ➧ 5 missions ≤ NE<10 missions ...20 points. ➧ NE < 5 missions .....10 points ; • Pour les cabinets/firmes naissants, la notation sera identique à celle présentée ci-dessus mais en tenant compte du nombre d'expériences générales du Chef de mission qui sera justifié par les copies légalisées des attestations de service fait ou de travail	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission justifiées par le

			CV et les attestations de travail ou de services fait appuyés du contrat (page de garde et de signature) en lien avec les attestations de travail ou de services fait.
3. **Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2020-2024) et de l'année en cours**	**50 points**	• Pour les anciens cabinets/Firmes Avoir réalisé au moins une (01) mission d'étude, d'assistance technique et de contrôle ou surveillance en génie civil d'un montant minimum de soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA HT ; • Pour les cabinets/Firmes naissants, la notation sera identique à celle présentée ci-dessus mais en tenant compte du nombre de missions similaires du Chef de mission.	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission justifiées par le CV et les attestations de travail ou de services fait appuyés du contrat (page de garde et de signature) en lien avec les attestations de travail ou de services fait
5. Organisation	**05 points**	• Note de présentation du Cabinet/firme ..... **2,5 points** ;	Note de présentation du Cabinet/firme et son

technique et managériale du cabinet/firme		• Organigramme .....**2,5 points**	organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	**10 points**	**Liste du personnel comprenant** - Un (01) Chef de mission, ingénieur de conception BAC+5 en génie civil ou diplôme d'architecture **(2,5pts)** ; - Un (01) expert hydraulicien, BAC+5 en hydraulique **(1,5pt)** ; - Un (01) expert géomètre, BAC+5 en topographie **(1,5pt)** ; - Un (01) expert électricien, BAC+5 en électricité **(1,5pt)** ; - Un (01) expert en froid et climatisation, BAC+5 en froid **(1,5pt)** ; - Un (01) environnementaliste, BAC+5 en génie de l'environnement **(1,5pt)** ;	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est *de soixante-dix (70) points* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08). Au cas où le nombre de présélection est inférieur à cinq (05), le Directeur des Marchés Publics peut contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations pour compléter la liste des présélectionnés à cinq (05) ou poursuivre la procédure avec le nombre présélectionné.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Directeur des Marchés Publics du PAC** ; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics **à l'adresse ci-après : Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou aux heures suivantes : 08h -12h30 min et 14h -17h30 min, heure de Cotonou** et/ou sur le site web www.portdecotonou.bj.

    Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter 26 / 02 / **2025**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut être téléchargé *sur le site web* **(non-applicable)** *ou* obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

    Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **Bureau 111 au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou** au plus tard le 13 / 03 / **2025 à 10 heures 00 minute, heure de Cotonou**. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

    Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics (DMP),** le 13 / 03 / **2025 à 10 heures 30 minutes, heure de Cotonou**.

14. [*A insérer en cas d'allotissement*] Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet. **(SANS OBJET)**

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision du Directeur des Marchés Publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de trois (03) jours spécifiés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

16. Une visite de site groupée sera organisée par l'Autorité Contractante à l'intention des soumissionnaires le ..04 mars.....2025 à 10 heures 30 minutes, (GMT+1). Le point de départ est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès dans l'enceinte portuaire est conditionné par le port obligatoire des équipements de protection individuelle (Casque de protection, Gilet de protection et chaussures de sécurité).

Fait à Cotonou, le26/02/25**2025**

Le Directeur des Marchés Publics

REP. DU BENIN
Directeur des Marchés Publics (D. M. P)
PORT AUTONOME

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

II.MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

---

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

[2] Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation